



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orgues

Question écrite n° 111868

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question des orgues en France. Depuis plusieurs siècles, chaque génération a construit de nouvelles orgues. Pour que ce patrimoine important dans notre pays soit enrichi d'année en année, de nouvelles orgues sont également créées. Les sommes investies sont importantes pour chaque nouvel instrument. Il souhaite connaître la somme que l'État a investi pour la création de nouvelles orgues dans notre pays depuis 2002.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication entend rassurer l'honorable parlementaire sur la continuité de la politique générale de l'État en faveur des orgues, en particulier sur ses actions relatives aux restaurations et aux créations d'instruments ainsi que sur les sommes qui leur sont consacrées. C'est ainsi qu'entre 2003 et 2006, une somme globale de 1,8 million d'euros a été consacrée pour une trentaine d'opérations, tant à des créations d'orgues (23 opérations), principalement, qu'à des restaurations d'instruments (7 opérations) installés dans des édifices appartenant à des communes pour l'essentiel, à des associations culturelles ou à l'État. Toutes ces opérations ont reçu un avis favorable au principe d'une subvention de l'État émis par la commission des orgues non protégées au titre des monuments historiques, en raison de la qualité de leur projet culturel et musical de diffusion et de pédagogie, qui constitue le principe d'intervention de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) du ministère de la culture et de la communication. Elles bénéficient d'une subvention moyenne de l'État de 25 % pour les créations et de 20 % pour les restaurations. Parmi les opérations financées depuis 2003 et achevées, il convient de signaler les récentes créations d'orgues dans des édifices appartenant à des communes à Laroque-d'Olmes (Ariège), à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône), à Piblangue (Moselle), à Rémering-lès-Puttelange (Moselle), à Auvers-sur-Oise (Val-d'Oise), au Vigan (Gard), à Dorlisheim (Bas-Rhin) ainsi qu'en l'église Saint-Jacques de Neuilly-sur-Seine, édifice postérieur à 1905 et propriété diocésaine. Plusieurs autres opérations de créations d'instruments dans des édifices n'appartenant pas à l'État, financées depuis 2003, sont en cours de réalisation ou viennent d'être lancées en 2006 à l'initiative de communes exerçant la maîtrise d'ouvrage, en particulier à Sanary (Var), à Dole pour l'École nationale de musique (Jura), à Bourgogne (Marne), à Champcueil (Essonnes), à Pierrefeu-du-Var (Var), à Solliès-Toucas (Var), au Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais), à Brunoy (Essonnes), à Thionville (Moselle), à Amilly (Loiret), à Saint-Paterne-Racan (Indre-et-Loire), ainsi qu'à Châtillon-sur-Chalaronne pour l'école municipale de musique locale (Ain). Concernant les créations d'orgues dans des édifices appartenant à des associations culturelles, il convient de citer les opérations en cours de réalisation pour l'orgue de l'église Saint-Thibaut du Pecq de Marly-le-Roi (Yvelines), l'orgue du temple de l'Église réformée de France à Tours (Indre-et-Loire), ainsi que celui du temple du Bouclier à Strasbourg. Ces vingt-trois opérations de création ont mobilisé, sur le budget du ministère de la culture, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, une somme de 1,4 million d'euros entre 2003 et 2006. Il importe également de rappeler le financement des grands projets de créations d'orgues dans des cathédrales, propriété de l'État, dans les années 1990 pour le grand orgue de la cathédrale d'Evreux (Eure), achevé en 2006 et pour le grand orgue de la cathédrale de Saint-Dié (Vosges) pris en charge à

100 % par le ministère de la culture (DMDTS) en 2000 et 2001. Il convient de noter que les opérations soutenues par le ministère de la culture et de la communication, qu'il s'agisse de créations ou de restaurations d'orgues, concernent essentiellement des instruments installés dans des lieux de culte. Cependant l'intervention de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles est toujours subordonnée à l'existence d'un projet culturel et pédagogique global, visant à faire connaître l'orgue auprès du plus grand nombre grâce à des concerts, présentations, animations tout au long de l'année, et en particulier, lors de la Fête de la musique et des Journées du patrimoine. Le ministre de la culture et de la communication se tient régulièrement informé des réalisations des facteurs d'orgues français, qu'il s'agisse de créations ou de restaurations d'instruments protégés au titre des monuments historiques ou non, et se réjouit de contribuer, par l'action volontaire de l'État en partenariat avec les collectivités territoriales et parfois les apports des associations locales des amis de l'orgue, au maintien d'un véritable savoir-faire artisanal, largement reconnu en France et à l'étranger. Il demeure toujours très attentif aux actions de création et il réaffirme sa volonté de poursuivre une politique de création d'orgues neuves, en parfaite complémentarité avec la politique de protection et de conservation du patrimoine organistique initiée par la direction de l'architecture et du patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111868

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12618

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3125